

COMMUNE DE SAASENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020

Sous la présidence de Monsieur Norbert LOMBARD, Maire.

Conseillers élus : 15 En fonction : 12 Présents : 11

A l'ouverture de la séance sont présents : Norbert Lombard, Anne-Marie Neeff, Ghislaine Leflaëc, Stéphane Cécille, Jacques Cosyns, Christelle Hartmann, Julien Lauffenburger, Robert Ludmann, Patricia Ueber, Delphine Reydon, Anita Waltsburger

Absent excusé : Sébastien Lachmann

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2020** : Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. **TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D'ELECTRICITE : CONSEQUENCES DE LA LOI ENERGIE ET CLIMAT** : La loi relative à l'énergie et au climat a été adoptée par le parlement et promulguée au journal officiel le 9 novembre 2019. Elle limite le champ d'application des Tarifs Réglementés de Vente dans le secteur de l'électricité, qui ne sont plus commercialisés pour les consommateurs non domestiques occupant plus de 10 personnes et dont les recettes annuelles excèdent 2 millions d'euros. Pour les autres, dont fait partie la commune de Saasenheim, il est impératif de faire part de leur souhait de continuer à bénéficier des tarifs réglementés au-delà du 1^{er} janvier 2021, avant le 20 février 2020, terme de rigueur.
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de continuer à bénéficier des tarifs réglementés au-delà du 1^{er} janvier 2021 et charge le maire de transmettre cette décision au syndicat d'électricité et de gaz du Rhin dont elle fait partie.

3. **SALLE MULTIFONCTIONS DE LA STEIBREIT**
 - Le maître d'œuvre a demandé de prendre une décision concernant la position optionnelle du lot 11 électricité qui prévoit la mise en place de haut-parleurs dans la salle (6) et sur la terrasse (4). Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas activer cette option et de s'en tenir au pré-câblage prévu au paragraphe 4.17 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot 11 pour la salle festive.
Pour l'auvent, le pré-câblage prévu sera remplacé par deux prises sono reliées à la régie, de part et d'autre du mur-rideau à 40 cm du sol pour brancher des enceintes sur roulettes.
 - Concernant la structure d'accroche pour les projecteurs de scène, Le conseil municipal demande à rajouter une prise XLR 3 pôles et à étudier la possibilité de la rendre mobile pour accrochage et décrochage des projecteurs.
 - Les différents compte rendus des réunions de chantier ayant fait apparaître des modifications au second œuvre par rapport au projet initial, le Conseil municipal demande l'organisation d'une séance de mise au point avec le maître d'œuvre qui portera sur :
 - o L'aspect du plafond et du faux plafond dans la salle festive (paragraphe 7.3.4. 7.3.5 et 7.3.6. du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot 7 cloisons/doublages/plafonds
 - o Le choix du carrelage (carreaux de 60 x 60 ou à bâton rompu)
 - o Les modifications à apporter à la scène pour permettre la mise en place d'un grill de scène et de coulisses qui y sont accrochées.
 - o La couleur des murs intérieurs.

Il charge le maire de trouver une date de réunion avec le maître d'œuvre.

4. **BUDGET PRIMITIF 2020 : DETAIL DU REALISE 2019 ET PREVISIONS 2020 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Le conseil municipal a pris connaissance du réalisé 2019 en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement. Au vu des résultats, le prévisionnel 2020 a été établi mais certains articles nécessitent des ajustements avant le vote du budget primitif ; le montant des dotations et du produit des taxes directes locales n'étant pas encore connu. Le réalisé 2019 de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes sera détaillé lors du vote du budget 2020 le 6 mars prochain

5. **DIVERS**

- **Apport volontaire des bio-déchets** : Le SMICTOM d'Alsace centrale nous a fait parvenir le bilan d'utilisation des trois bornes placées dans le village :
Rue des vergers : tonnage récolté faible,
Rue principale : tonnage récolté moyen,
Rue des roses : tonnage récolté très élevé.
Il propose le déplacement de la borne rue des vergers ou le doublement de la borne rue des roses. Considérant que la fréquentation des bornes rue des vergers et rue des roses est liée à celle des bornes d'apport volontaire du verre, que la première desservira le futur lotissement et que les habitudes de déposer des bio-sacs rue des roses sont en grande partie liées à la fréquentation du dépôt de pain, le conseil municipal **décide, à l'unanimité des membres** présents de conserver les bornes rue principale et rue des vergers et de demander le doublement de la borne rue des roses. La nouvelle borne sera placée de l'autre côté de la borne d'apport volontaire du verre.
- **Marché aux puces du 5 avril 2020** : Le département du Bas-Rhin et les communes de Richtolsheim et Schoenau ont fait part de leur accord pour l'organisation du vide-grenier et la mise en place de déviations durant la manifestation.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

- le vendredi 6 mars pour le vote du budget suivi d'un repas au restaurant « *A la Couronne* »q à Diebolsheim.

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.